

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Séance du 6 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Présidente.

Nombre de membres : 13                      quorum : 7                      votants : 11

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, DIXNEUF Séverine, FONTENIT Roland, LUCAS Marie-Edith, FONTENIT Bernard, GOUNORD Olivier, GRELET Nadine, GODINEAU Marie-Claude, GICQUEAU Emilie, VIGNERON Céline donne pouvoir à Bénédicte GARDIN

Absents excusés et non représentés : AGENEAU Jean-Yves, BREMAUD Damien,

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle.

**D2022120602CCAS – MARPA : TARIFS INVITES 2023**

Madame la Présidente signale qu'il convient également de prévoir le tarif des repas « invités » pour les familles ou amis des résidents souhaitant prendre leurs repas à la MARPA pour l'année 2023.

**Après en avoir délibéré, la commission administrative du CCAS, à l'unanimité des membres présents :**

- VALIDE les tarifs suivants pour les repas invités pour 2023 :
  - o Petit déjeuner : 5 € ;
  - o Déjeuner : 10,50 € ;
  - o Dîner : 6 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commission administrative.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 7/12/2022

Fait à Saint Paul en Pareds, le 7 décembre 2022

Bénédicte GARDIN, Présidente.

#signature#

